

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°01/2026
Séance du 28 janvier 2026 – 9h30

**DEMANDES DE SUBVENTION
POUR LE PROJET RESEAU SUR LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (RERZH)**

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 21 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Élise LAURENT-GUÉGAN, Région Nouvelle Aquitaine
Alain BURNET, (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) Ville de Rochefort
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Contexte

Le **réseau sur la restauration des zones humides (RERZH)** a été créé en 2013 afin de répondre à un besoin de partage de connaissances et de retours d'expériences sur les projets de restauration des zones humides. Porté initialement par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) et le Conseil départemental du Finistère au sein de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab), il a été étendu à l'ensemble de la Bretagne à partir de 2018, sous la coordination du FMA.

Au fil de son développement, le réseau a permis de structurer une communauté d'acteurs autour de la restauration des zones humides, en favorisant la **montée en compétence des techniciens**, l'émergence de **nouveaux projets de restauration** et la **mutualisation des connaissances** techniques et scientifiques.

Les échanges au sein du réseau, les travaux du comité de suivi et les retours des acteurs de terrain (notamment enquête sur l'animation régionale) ont progressivement mis en évidence que les enjeux liés aux zones humides ne se limitent pas à la seule restauration. Au fil des discussions et des actions engagées, plusieurs thématiques connexes se sont naturellement imposées et sont désormais régulièrement abordées dans le cadre du réseau.

La stratégie proposée en 2026 repose sur différents volets :

- Accompagnement direct des territoires ;
- Production des carnets méthodologiques et techniques ;
- Animation, formations, diffusion ;
- Développement de méthodes et outils au service des collectivités ;
- Suivi des projets de l'appel à initiatives Infiltration ;
- Remontée des besoins d'assistance sur le fonctionnement hydrologique des zones humides ;
- Sensibilisation des élus aux zones humides ;
- Inventaires des zones humides.

Afin d'orienter et suivre les actions du réseau, un **comité de suivi** a été mis en place. Il réunit l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, la DREAL Bretagne, l'OFB, l'Agence bretonne de la biodiversité et les cellules ASTER et Camab des Départements. Ce comité de suivi se réunit deux fois par an afin de faire un point sur l'avancée des actions et les réorienter au besoin.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		
1- Accompagnement direct des territoires	20 487 €	
2- Production des carnets méthodologiques et techniques	65 349 €	
3- Animation, formation, diffusion	29 179 €	
4- Le développement de méthodes et outils au service des collectivités	12 931 €	
5- Le suivi des projets de l'appel à initiatives Infiltration	33 436 €	
6- Hydrologie et zones humides	14 368 €	
7- Sensibilisation des élus	11 786 €	
8- Inventaire des zones humides	19 910 €	
	207 446 €	
Financements prévisionnels		
Agence de l'eau Loire-Bretagne	65 156 €	31%
DREAL Bretagne	40 792 €	20%
Région Bretagne	32 000 €	15%
Département 35	24 310 €	12%
Département 29	3 921 €	2%
Forum Marais Atlantiques	41 267 €	20%
	207 446 €	

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De valider le projet et son plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires ;

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Votes :

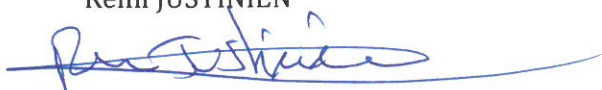
Pour : 16

Contre : 0

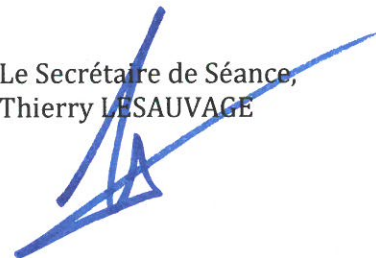
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Thierry LESAUVAGE



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026